

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 9-12 juin 2008

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

**Point 6 de l'ordre du
jour**

Pour approbation

F

Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2008/6-A/1/4
14 mai 2008
ORIGINAL: ANGLAIS

COMPTES VÉRIFIÉS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006–2007: SECTION IV

**Réponse du Secrétariat au rapport du
Commissaire aux comptes sur la vérification
des états financiers du Programme alimentaire
mondial pour l'exercice biennal 2006–2007**

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur financier et Directeur, FL* : M. A. Abdulla tél.: 066513-2401

Directeur financier adjoint et
Directeur, FLA** : M. E. Whiting tél.: 066513-2701

Chef, FLAG*** : Mme M. Bautista-Owen tél.: 066513-2240

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Division des services financiers et juridiques

** Bureau de la comptabilité

*** Sous-Division de la comptabilité générale

Le présent rapport – "Réponse du Secrétariat au rapport du Commissaire aux comptes sur la vérification des états financiers du Programme alimentaire mondial pour l'exercice biennal 2006–2007 (Section IV)" (WFP/EB.A/2008/6-A/1/4) – est le dernier d'une série de quatre documents soumis au Conseil conformément à l'article XIV.6 b) du Statut et à l'article 13.1 du Règlement financier, relatifs à la présentation au Conseil des états financiers biennaux vérifiés du PAM. Il expose la réponse du Secrétariat aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes à la suite de sa vérification des états financiers de l'exercice biennal 2006–2007 ainsi que les mesures que le Secrétariat a l'intention de prendre pour mettre en œuvre ces recommandations.

PROJET DE DECISION*

Le Conseil prend note des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes à la suite de ses vérifications ainsi que de la réponse du Secrétariat, telle qu'elle figure dans le document "Réponse du Secrétariat au rapport du Commissaire aux comptes sur la vérification des états financiers du Programme alimentaire mondial pour l'exercice biennal 2006–2007 (Section IV)" (WFP/EB.A/2008/6-A/1/4), et encourage le Secrétariat à mettre en œuvre lesdites recommandations sans tarder.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" (document WFP/EB.A/2008/16) publié à la fin de la session du Conseil.



RESULTATS D'ENSEMBLE DE L'AUDIT

1. Le Secrétariat relève que le Commissaire aux comptes a formulé à l'issue de ses vérifications une opinion dépourvue de réserve concernant les états financiers du PAM pour 2006–2007.
2. Le présent rapport est fondé sur une analyse des questions qui ont donné lieu aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes à la suite de ses vérifications. Il commente les questions soulevées et informe le Conseil des mesures adoptées par le Secrétariat pour mettre en œuvre les recommandations susmentionnées, qui sont exposées dans le "Rapport du Commissaire aux comptes sur la vérification des états financiers du Programme alimentaire mondial pour 2006-2007 (Section III)" (WFP/EB.A/2008/6-A/1/3).
3. Un rapport sur la mise en œuvre des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes sera soumis au Conseil à sa session annuelle de 2009.
4. Le Secrétariat se félicite des observations et recommandations faites par le Commissaire aux comptes car elles l'aideront dans les efforts qu'il poursuit pour continuer d'améliorer la gestion financière et la gouvernance des ressources du PAM.

QUESTIONS DE GOUVERNANCE

Gestion des risques

Question

5. Le Commissaire aux comptes a relevé que les arrangements mis au point par le Secrétariat en 2006–2007 en vue d'assurer une gestion systématique des risques devraient être intégrés aux processus opérationnels de la direction.

Recommandation 1

6. *Nous encourageons le Secrétariat à poursuivre la gestion interdépendante des risques, de l'évaluation des résultats et des besoins opérationnels, conformément au programme de réforme de l'Organisation des Nations Unies en matière de gouvernance.*

Réponse du Secrétariat

7. Le Secrétariat est d'accord avec cette recommandation et continuera de suivre une méthode de gestion interdépendante des risques grâce à un mécanisme de plus en plus formel de gestion des risques de l'Organisation. La *Politique de gestion des risques* élaborée par le PAM définit les objectifs à atteindre en la matière. Des directives ont été diffusées et une formation a été dispensée à tous les niveaux du PAM pour mettre en route le processus de gestion systématique et dynamique des risques. Le *Profil de risque* du Programme est actuellement établi avec la collaboration de toutes les unités du PAM pour identifier les risques auxquels le PAM est confronté au niveau macro et les mesures à adopter pour les réduire au minimum.

8. Une circulaire de la Directrice exécutive définissant les responsabilités des cadres en matière de gestion des risques à tous les niveaux sera publiée pendant le deuxième trimestre de 2008. Il sera également établi un comité interne de suivi de la gestion des risques et de la gestion des résultats.

Calendrier proposé pour l'application de la recommandation: application immédiate

Question

9. Le Commissaire aux comptes souligne la nécessité pour le PAM de planifier le remplacement des membres du personnel ayant une longue expérience.

Recommandation 2

10. *Nous recommandons au Secrétariat de bien planifier le remplacement des membres du personnel afin d'anticiper la perte causée par le départ attendu de fonctionnaires expérimentés et de prévoir des successeurs potentiels aux postes clés afin de parer les départs imprévus ou les transferts entre organisations des Nations Unies.*

Réponse du Secrétariat

11. Le Secrétariat est d'accord avec cette recommandation.
12. Le Secrétariat a adopté pour planifier le remplacement des membres du personnel qui cessent leur service au Programme une approche qui lui a permis d'identifier des candidats internes ayant le potentiel d'assumer des responsabilités plus élevées, même aux échelons supérieurs. En 2004 et 2006, le Secrétariat a entrepris une évaluation confidentielle des performances et du potentiel des cadres moyens, et les résultats de cette évaluation ont été utilisés pour identifier des candidats à des postes de rang supérieur et mettre l'accent sur les possibilités qui s'offraient de perfectionner leurs compétences. Une évaluation analogue a été réalisée pour les cadres de classe D-1 et D-2 afin d'identifier les fonctionnaires pouvant succéder aux titulaires de postes des classes les plus élevées. Les résultats de l'évaluation ont également été utilisés pour donner à la Directrice exécutive une vue d'ensemble de son équipe de collaborateurs immédiats.
13. Il continuera d'y avoir au Secrétariat des départs imprévus, et le Secrétariat instituera un processus robuste de planification des remplacements pour pourvoir les postes vacants, surtout aux échelons supérieurs. Cependant, les procédures de sélection pour certains postes exigent l'intervention du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de sorte qu'il est beaucoup plus complexe de planifier à ce niveau. Lorsqu'il y aura un intervalle entre le départ d'un haut fonctionnaire et la nomination de son remplaçant, le Secrétariat veillera à ce que les fonctions attachées au poste correspondant soient exercées comme il convient.

Calendrier proposé pour l'application de la recommandation: application immédiate

Question

14. Le Commissaire aux comptes dit avoir souvent constaté un décalage dans le temps entre l'examen par le Conseil d'administration des rapports de vérification externe et les rapports ultérieurs de la direction sur la suite donnée aux recommandations d'audit.



Recommandation 3

15. *Nous recommandons au Conseil d'administration de s'interroger sur l'opportunité de demander au Secrétariat de faire connaître sa position et ses premières réactions face aux recommandations d'audit au moment où les rapports de vérification externe sont examinés par le Conseil, de manière à établir un dialogue fructueux et à renforcer l'obligation redditionnelle.*

Réponse du Secrétariat

16. Le Secrétariat a beaucoup avancé dans ses efforts visant à faire en sorte qu'il soit répondu sans tarder aux recommandations d'audit formulées par le Commissaire aux comptes dans les rapports soumis à l'examen du Conseil et il a essayé de donner une réponse à la même session du Conseil que celle à laquelle sont soumises les recommandations en question. Le Secrétariat reconnaît néanmoins que, du fait de la date de présentation des rapports, il peut parfois y avoir des retards dans sa réponse.
17. Le Secrétariat s'entendra avec le Commissaire aux comptes au sujet des délais dans lesquels les rapports de vérification externe devant être soumis au Conseil devraient être reçus par le Secrétariat en temps utile pour qu'il puisse présenter ses réponses et les présenter au Conseil à la même session.

Calendrier proposé pour l'application de la recommandation: application immédiate

CONSTATATIONS THEMATIQUES DECOULANT DES ACTIVITES SUR LE TERRAIN

Rapports mensuels

Question

18. Le Commissaire aux comptes évoque dans son rapport le système de rapports mensuels de supervision établis par le Secrétariat.

Recommandation 4

19. *Nous encourageons le Secrétariat à continuer d'établir des valeurs cibles dans le cadre d'un système axé sur les résultats, à partir d'indicateurs financiers clés apparaissant dans les rapports financiers mensuels et le "tableau de bord", sur la base desquels les résultats du Siège et des bureaux régionaux en matière de gestion peuvent être évalués.*

Réponse du Secrétariat

20. Le Secrétariat est d'accord avec cette recommandation du Commissaire aux comptes.

21. Les rapports mensuels de supervision établis par le Secrétariat contiennent assez d'informations pour mesurer les résultats pour ce qui est de la ponctualité et de l'exactitude de la comptabilisation par le PAM des opérations financières. Il a été décidé que ces rapports porteraient notamment sur les comptes considérés comme critiques pour l'intégrité des opérations comptabilisées par les bureaux extérieurs. Le Secrétariat continuera néanmoins de renforcer ces outils de supervision pour qu'ils puissent être utilisés pour la mesure des résultats au Siège comme sur le terrain.

Calendrier proposé pour l'application de la recommandation: Septembre 2008

GESTION FINANCIERE

Questions

22. Le Commissaire aux comptes a pris note des mesures prises par les bureaux régionaux en matière de supervision mais a considéré qu'il faudrait obtenir plus rapidement et plus efficacement le recouvrement des coûts auprès des gouvernements hôtes et des fournisseurs. Le Commissaire aux comptes a également souligné qu'il faudrait mieux restructurer et optimiser la planification des achats.

Recommandation 5

23. *Nous recommandons au Secrétariat de continuer de s'efforcer d'obtenir rapidement le recouvrement des coûts auprès des partenaires coopérants.*

Réponse du Secrétariat

24. Les mesures déjà adoptées par le Secrétariat pour recouvrer ponctuellement les avances faites seront élargies, notamment en vue d'accélérer le recouvrement des coûts des partenaires coopérants, pour améliorer la ponctualité et l'exactitude des opérations comptabilisées. Les Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS) sont appliquées depuis janvier 2008 et un recouvrement ponctuel des avances revêt la plus haute importance si l'on veut qu'elles soient pleinement respectées.

Calendrier proposé pour l'application de la recommandation: application immédiate

Recommandation 6

25. *Nous recommandons au Secrétariat de mettre en place, en matière d'achats régionaux, une planification structurée à un niveau approprié, partout où cette planification serait efficace par rapport à son coût.*

Réponse du Secrétariat

26. Le Secrétariat souscrit à cette recommandation et veillera à ce qu'une planification dûment structurée de tous les aspects des achats soit rigoureusement respectée.

27. Le Secrétariat compte qu'une meilleure planification des marchés lui permettra d'améliorer le rapport coût-efficacité de ses achats. Il est arrivé par le passé que le PAM ait dû payer des prix plus élevés lorsque les ressources requises se sont fait attendre, mais il a réglé cette question en introduisant le Mécanisme d'avance au titre des contributions annoncées et d'autres mécanismes de financement. D'autres initiatives, comme le Nouveau Modèle opérationnel et le projet relatif à l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement, introduites en 2007, permettront de répondre plus rapidement et plus économiquement aux besoins des projets.

Calendrier proposé pour l'application de la recommandation: application immédiate

RAPPORTS FINANCIERS ET CONTROLES INTERNES

Situation financière et contrôle exercé par la direction sur l'établissement des états financiers

Question

28. Le Commissaire aux comptes a fait rapport sur les résultats financiers de l'exercice biennal et sur la situation financière du Programme. Il a commenté les efforts déployés par le Secrétariat pour améliorer la qualité des opérations enregistrées dans les états financiers mais a souligné qu'il fallait réduire encore l'importance des inexactitudes et des ajustements à opérer lors de la clôture des comptes.

Recommandation 7

29. *Nous réitérons la recommandation formulée après notre examen des états financiers de 2006, à savoir que le Secrétariat pourrait envisager d'abréger le temps d'arrêt de comptabilisation des recettes et des dépenses après la fin de chaque année, avant la clôture des registres comptables et l'établissement des états financiers.*

Réponse du Secrétariat

30. Le Secrétariat sait gré au Commissaire aux comptes d'avoir pris acte des efforts qu'il a déployés pour améliorer le contrôle exercé par la direction lors de l'établissement des états financiers de 2006–2007 et faire en sorte que les recettes et les dépenses soient imputées comme il convient à l'exercice approprié.
31. Le Secrétariat admet que, comme le recommande le Commissaire aux comptes, il conviendrait de fixer un délai plus bref pour la comptabilisation des recettes et des dépenses après la fin de chaque année. En souscrivant à cette recommandation, le Secrétariat a à l'esprit l'expérience acquise en 2006–2007, dont il ressort que les bureaux extérieurs sont désormais mieux à même de comptabiliser les opérations financières de manière complète, exacte et ponctuelle.

Calendrier proposé pour l'application de la recommandation: Clôture des comptes de 2008

BILAN DES PROGRES ACCOMPLIS DANS L'APPLICATION DES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES DU SECTEUR PUBLIC

Changements de présentation pour 2007

Question

32. Le Commissaire aux comptes a commenté les améliorations apportées à la présentation des comptes en 2006-2007 et a relevé que l'application des normes IPSAS à partir de 2008 offrait une nouvelle possibilité d'améliorer la clarté des Notes et des principes comptables.

Recommandation 8

33. *Nous encourageons le Secrétariat à maintenir son avancée vers l'établissement d'états financiers conformes aux normes IPSAS, qui a déjà permis de mieux prendre en compte les engagements non capitalisés au titre des prestations dues au personnel et l'évolution à la hausse des dépenses de personnel et de mieux faire coïncider les dépenses avec la prestation de services et les financements associés.*

Réponse du Secrétariat

34. Le Secrétariat apprécie les observations et les encouragements formulés par le Commissaire aux comptes en ce qui concerne l'application des normes IPSAS. Les améliorations attendues par le Secrétariat depuis 2006 dans le cadre de la transition vers l'application des normes IPSAS facilitera leur application à partir de 2008. Il est apparu lors de l'établissement des comptes de 2006-2007 que les bureaux du PAM étaient pleinement conscients que l'un des principaux risques liés à l'application des normes IPSAS – la comptabilisation des dépenses sur la base des biens livrés et des services fournis – et avaient fait le nécessaire pour y parer.
35. Plusieurs améliorations ont été apportées en 2006 aux principes comptables en prévision de l'adoption des normes IPSAS en 2008: i) comptabilisation des dépenses sur la base du principe de livraison; ii) comptabilisation intégrale des engagements relatifs aux prestations dues au personnel; et iii) préparation annuelle des états financiers. Le Secrétariat continuera de dispenser une formation, de renforcer les capacités et de perfectionner les systèmes de contrôle interne pour que la nouvelle politique de comptabilisation des dépenses soit pleinement respectée. Le document intitulé "Point sur la mise en oeuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008-2009" expose les options envisagées pour traiter la question des engagements non capitalisés au titre des prestations dues au personnel.

Calendrier proposé pour l'application de la recommandation: Établissement d'états financiers conformes aux normes IPSAS pour 2008

FRAUDE, PAIEMENTS A TITRE GRACIEUX, MONTANTS PASSES PAR PROFITS ET PERTES ET ENGAGEMENTS EVENTUELS

Question

36. Le Commissaire aux comptes a commenté les informations communiquées au sujet des cas de fraude, des paiements à titre gracieux, des montants passés par profits et pertes, des engagements éventuels et d'un différend touchant l'utilisation des produits.

Recommandation 9

37. *Nous encourageons le Secrétariat à veiller à ce que les comptes débiteurs existant de longue date soient apurés en temps voulu afin de réduire le risque de procéder à un passage par profits et pertes lorsque les pièces sont insuffisantes pour permettre une analyse complète et le recouvrement des fonds.*

Réponse du Secrétariat

38. Depuis 2006, le Secrétariat a beaucoup avancé dans ses efforts d'apurement des comptes débiteurs existant de longue date, ce qu'il continuera de faire pour que les opérations financières soient rentabilisées conformément aux normes IPSAS. Les outils de supervision de la gestion qui ont été introduits pour suivre les comptes ont aidé les bureaux du PAM à atteindre cet objectif.
39. Le Secrétariat a l'intention de redoubler d'efforts pour apurer ces comptes débiteurs de façon à recouvrer les sommes dues, une passation par pertes et profits ne devant être envisagée qu'en tant que mesure de dernier ressort.

Calendrier proposé pour l'application de la recommandation: application immédiate

Recommandation 10

40. *Nous recommandons que les pertes de produits soient constatées en totalité dans le rapport annuel au Conseil d'administration sur les pertes après livraison. Toute mesure prise par la suite qui aboutirait au recouvrement de certaines pertes serait signalée dans un rapport ultérieur sur les pertes après livraison.*

Réponse du Secrétariat

41. Le Secrétariat continue d'étudier les aspects juridiques d'un cas de saisie de produits par un gouvernement afin de formuler des recommandations au Conseil concernant le règlement de cette question.

Calendrier proposé pour l'application de la recommandation: Le règlement devrait intervenir d'ici à décembre 2008

SUITE DONNEE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR 2004–2005

42. Le Commissaire aux comptes est parvenu à la conclusion que le Secrétariat avait nettement progressé dans la mise en œuvre des recommandations formulées en 2004–2005 concernant la vérification des états financiers de 2004–2005¹, les rapports sur l'avancement de la mise à niveau du Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS)², le Bureau d'appui de Doubaï³, l'application des normes IPSAS⁴, les rapports sur les pertes après livraison⁵ et la gestion axée sur les résultats⁶.

REMERCIEMENTS

43. Le Secrétariat tient à remercier le Commissaire aux comptes du rôle important dont il s'acquitte et apprécie les recommandations constructives pour l'avenir qu'il a formulées dans son rapport.

¹ WFP/EB.1/2005/5-D.

² WFP/EB.A/2005/6-B/Rev.1.

³ WFP/EB.2/2005/5-G/1.

⁴ WFP/EB.2/2005/5-C/1.

⁵ WFP/EB.1/2006/6-B/1.

⁶ WFP/EB.A/2006/6-D/1.

LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public
WINGS	Système mondial et réseau d'information du PAM